

Fiche Technique : autorisation d exploiter établissement classé Sénégal

Décision clé qui conditionne la mise en service de l’installation, la crédibilité auprès des bailleurs et la confiance des parties prenantes. Objectif : un dossier complet dès le premier dépôt pour éviter les itérations et retards.

Objectifs de la mission

- Accompagnement conseil pour sécuriser l’autorisation d’exploiter d’un établissement classé au Sénégal.
- Qualifier réglementairement l’activité, la rubrique de classement et le périmètre des obligations.
 - Préparer un dossier technique irréprochable (EIE, PGES, plans, inventaires, procédures d’urgence).
 - Dimensionner des mesures de prévention, réduction, suivi et réponse d’urgence, proportionnées aux enjeux locaux.
 - Coordonner l’instruction avec l’autorité, anticiper les compléments et préparer les visites de site.
 - Assurer la conformité durable en exploitation via des indicateurs, contrôles périodiques et audits à blanc.
 - Renforcer l’acceptabilité sociale par une concertation structurée et des engagements traçables.

Cible / Bénéficiaires

- Industriels et porteurs de projets au Sénégal nécessitant une autorisation d’exploiter.
- Secteurs : agroalimentaire, matériaux de construction et ciment, extraction, services logistiques.
- Projets neufs, extensions d’unités, régularisations administratives.
- Équipes internes concernées : direction, production, maintenance, QHSE, comité de pilotage.
- Exploitants visant la sécurisation des financements, des inspections et du dialogue avec les autorités et riverains.

Durée de la mission

Planning indicatif des étapes de la mission (hors délai propre à l’instruction administrative).

Phase	Objectif principal	Durée
Diagnostic et cadrage	Note de cadrage et matrice des risques	Deux à trois semaines
Étude d’impact et mesures	Rapport EIE et PGES	Quatre à six semaines
Revue interne et finalisation	Version finale du dossier	Une à deux semaines
Dépôt et échanges	Courriers et réponses motivées	Selon instruction

Les délais se réduisent nettement lorsque le dossier est clair, les hypothèses justifiées et la gouvernance projet robuste côté exploitant.

1) Diagnostic initial et cadrage

- Collecte structurée des données procédés, émissions, consommations, rejets et déchets.
- Qualification réglementaire, matrice des risques, jalons et responsabilités partagés.

2) Classification et périmètre des impacts

- Détermination de la rubrique d'établissement classé et des seuils associés.
- Cartographie bruit, air, eau, déchets; scénarios accidentels et exigences prioritaires.

3) Étude d'impact (EIE) et PGES

- État initial solide, méthodes reconnues, évaluation des risques claire.
- Mesures proportionnées, indicateurs, fréquences de suivi et procédures d'urgence.

4) Dossier technique et preuves de maîtrise

- Plans d'implantation et réseaux, inventaires émissions/rejets/déchets, preuves de conformité.
- Rédaction précise, hypothèses traçables, annexes ordonnées et éléments de présentation.

5) Coordination avec l'autorité instructrice

- Calendrier de points d'avancement, réponses argumentées aux compléments.
- Engagements techniquement tenables, indicateurs de traçabilité et visites de site préparées.

6) Préparation des visites et concertation

- Parcours, points d'arrêt, supports techniques; éléments de langage clairs.
- Information des parties prenantes locales et gestion du risque d'acceptabilité sociale.

7) Intégration opérationnelle et conduite du changement

- PGES adossé aux routines QHSE, maintenance et production; responsabilités claires.
- Sensibilisation ciblée des équipes, supports synthétiques et exercices de mise en situation.

8) Suivi post-décision et amélioration continue

- Indicateurs clés (air, eau, déchets, incidents), registres vérifiables, revues périodiques.
- Audits à blanc, actions correctives mesurables, mise à jour en cas de modification d'installation.